

**Madame la bâtonnière, Mesdames et Messieurs les juges, chères consœurs et chers confrères,**

C'est avec émotion que je reçois la plus importante marque d'appréciation du Barreau du Saguenay-Lac-St-Jean.

Je suis la première avocate en pratique privée à la recevoir. Chers confrères et consœurs, j'y vois là le signe du respect tout autant que celui de l'amitié et de l'estime que nous nous portons depuis longtemps.

Les juges parlent au nom de la société. Mais nous les avocats, nous parlons à la société. Nous la façonnons, nous cherchons à la rendre plus juste, plus honnête, plus vraie, plus ouverte, plus démocratique et surtout, plus consensuelle. Cet aspect éminemment sociologique de ma profession me passionne plus que jamais car j'ai la chance extraordinaire d'observer l'être humain en action, de voir ses misères et ses grandeurs, de mieux le comprendre et finalement, de l'aider. Nous, les avocats, nous sommes au cœur de la société, au cœur des conflits humains.

Toute mon expérience de la justice se trouve résumée en ces quelques mots de Freud :

**« Ce n'est pas résoudre un conflit que d'aider l'un des adversaires à vaincre l'autre »**

Le dialogue est le fondement de la justice. Et c'est, heureusement, une pratique bien établie au sein du Barreau du Saguenay-Lac St-Jean : c'est même une caractéristique de ce que nous sommes.

Dialoguer, c'est penser à deux. C'est donner de l'importance à l'autre et le respecter. C'est tenter d'élaborer un point de vue commun sur l'ensemble d'une problématique ou à tout le moins, sur certains de ses aspects. Dialoguer, c'est s'orienter vers la vérité, c'est mettre fin à la pensée unique, c'est chercher à être équitable.

En fin de compte, dialoguer c'est rendre la société plus consensuelle et plus juste.

La plus grande injustice que l'on puisse commettre comme avocat est à mon sens de se refuser au dialogue avec son collègue car c'est condamner son client au monologue et il n'y a dès lors qu'un moyen de mettre fin au monologue, qui est humainement très douloureux et aussi très coûteux, c'est le recours à la décision du juge.

Il n'y a pas plus grande satisfaction professionnelle pour moi que de rencontrer un ou une collègue qui veuille discuter ouvertement et honnêtement avec moi d'un conflit en mettant de côté, pour un temps, la position de son client. La majorité des collègues que je rencontre ont cette disposition d'esprit.

Dès le début d'un dossier, j'ai l'habitude d'amorcer le dialogue avec mon collègue, même si les parties ont choisi de ne plus se parler. Vous ne pouvez jamais me convaincre que le dialogue entre les parties est impossible ou contre-indiqué.

Je suis opposée à la négociation traditionnelle par laquelle on s'échange des positions ou des offres qui, au mieux,

testent l'endurance de l'autre partie mais en définitive, n'apportent rien au règlement d'un conflit.

Depuis les dernières années, je constate la très grande satisfaction des parties de s'être rencontrées, de s'être fait confiance, au moins pour dialoguer, d'avoir cherché ensemble une solution, même non globale, et finalement de l'avoir trouvée. C'est faire preuve de maturité personnelle et professionnelle que de s'engager dans une telle démarche.

Je propose à mes clients des conférences de règlement à l'amiable même quand je suis d'opinion que leur cause est bonne car je crois que les avocats ont la responsabilité d'aider leurs clients à trouver une solution équitable et honnête à leurs conflits.

Car l'honnêteté est le fondement de tout dialogue fructueux.

En ces moments historiques où nous constatons avec amertume les conséquences dramatiques de la

malhonnêteté sur la vie en société, j'aimerais vous raconter l'histoire du berger lydien, Gygès, tirée de Platon dans son traité *La République*.

Gygès avait trouvé un jonc en or sur un cadavre. En le portant à son doigt, il découvrit qu'il pouvait devenir invisible en tournant le chaton du jonc vers la paume de sa main. Devenir invisible lui permettait de commettre les plus grands crimes sans être vu et de percer les secrets de tous. Ainsi, avec son jonc placé de manière à le rendre invisible, Gygès, humble berger, réussit à séduire la reine et à s'emparer du château du roi. En replaçant le chaton du jonc pour redevenir visible, il paraissait juste aux yeux des autres.

Ce qu'il faut conclure de cette histoire, à l'instar de Platon, c'est que :

-beaucoup de personnes vont agir injustement si elles savent qu'elles ne seront pas vues ;

-tout le monde veut paraître juste ; et finalement, la conclusion la plus importante,

-très peu de personnes sont capables d'autonomie morale et d'être justes lorsqu'elles ne sont pas vues.

Si comme Gygès nous trouvions un jonc pour nous rendre invisibles, commettrions-nous les pires injustices ?

Un bon exemple de cette conduite est le témoignage de personnes comme Monsieur TPS devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction: dès qu'il fut découvert par les enquêteurs de La Commission, il a cherché à paraître juste en affirmant qu'il n'était pas corrompu mais qu'il l'avait été.

La justice ne doit pas seulement paraître juste : elle doit l'être. Elle ne doit pas seulement paraître honnête, elle doit l'être. Elle ne doit pas paraître transparente, elle doit l'être..

L'honnêteté est un défi et un effort de tous les instants dans ma carrière. À tout moment, j'ai cherché à être honnête, vue ou pas, et j'ai invité mes clients à l'être, vus ou pas.

Conseiller l'honnêteté est à mon point de vue le premier ainsi que le meilleur de tous les conseils que l'on puisse donner à son client. L'honnêteté est la première des stratégies à développer avec son client. Voici quelques exemples d'une stratégie juridique qui repose sur l'honnêteté :

- expliquer à son client que gagner une cause, ce peut être perdre.
- se distancer de son client et ne pas épouser bêtement sa cause;
- présenter ses arguments sans verser dans la manipulation.
- ne pas utiliser l'attaque personnelle comme argument.

- résister à l'utilisation de faux-arguments et plus encore, pour refuser de prendre des moyens illégitimes qui feraient gagner sa cause;
- expliquer à un client ce que coûte un procès;
- traiter ses confrères comme nous voudrions être traités même si ceux-ci nous traitent moins bien que ce que l'on attend d'eux

Bref, l'honnêteté est au cœur de notre profession si on veut durer et y réussir. J'y tends de toutes mes forces et c'est un défi de chaque instant. En définitive, je puis vous assurer, à l'instar du philosophe français André Comte-Sponville, que

**«Le bonheur est le résultat de l'action juste »**

## **CONCLUSION**

Lorsqu'on fait le point sur sa vie professionnelle, comme vous me le permettez ce soir, on s'aperçoit que notre réussite est en grande partie liée à la qualité de notre entourage professionnel et à notre famille.



J'ai connu la difficulté d'être tout à la fois épouse, mère de jeunes enfants et avocate. J'ai souvent entendu mes associés dirent avec approbation qu' «Estelle, c'est un gars». J'ai toujours compris que cette remarque était le signe évident de l'égalité entre les sexes qui prévalait au sein du cabinet Gauthier Bédard. Cette remarque venait d'hommes évolués, qui n'entretenaient pas de préjugés envers les femmes, qui m'ont donné la chance inestimable de me développer très tôt comme avocate et dès 1982, de devenir associée du cabinet, à une époque où il y avait très peu de femmes à la direction des cabinets d'avocats. Je les remercie du fond du cœur de m'avoir traitée avec égalité : cette égalité a permis que je donne le meilleur de moi-même à la société. Une personne qu'on traite avec égalité est une personne respectée, ce que j'ai été au sein de mon cabinet.

Malgré tout, les avocates n'ont pas encore défoncé le plafond de verre du système de justice.

Trente-cinq ans après le début de ma carrière, les avocates de notre région accusent un important retard dans la place qu'elles devraient occuper dans la direction des cabinets d'avocats et au sein de la magistrature. Qu'il suffise de mentionner qu'actuellement seules trois femmes sur 17 magistrats, toutes juridictions confondues, occupent la fonction de juge dans notre région. Comme a maladroitement dit le candidat à la présidence des Etats-Unis, Mitt Romney, *les classeurs du gouvernement sont remplis de femmes !* Je corrigerais ici son impair en disant plutôt : *Les classeurs du gouvernement sont malheureusement remplis de femmes compétentes. Ne trouvez-vous pas qu'il serait temps que les femmes compétentes sortent des classeurs?* Le temps est venu pour nos gouvernements d'adopter des mesures de discrimination positive pour qu'à compétence égale, une avocate soit prioritairement nommée juge : ainsi le fossé existant entre les femmes et les hommes au sein de la magistrature sera rapidement comblé et la société en aura le bénéfice.

Je termine cette allocution en brossant à grands traits les qualités humaines de chacun de mes associés, qui m'ont inspirée: **Jean-Baptiste Gauthier**, l'extraordinaire mentor que tout jeune avocat souhaiterait avoir et que j'ai eu la chance d'avoir, **Marc-André Bédard**, le plus sage et le plus réputé des avocats de la région, **Pierre Mazurette et Alain Ouellet**, mes amis et compagnons de route qui, avec moi et Jean-Baptiste, ont lancé et construit le cabinet Gauthier Bédard, **Pierre-Bernard Bergeron**, l'homme pacifique, **Sylvain Bouchard et Frédéric Dubé**, mes jeunes et fougueux associés, dotés du plus grand humour et si énergiques, **Nadine Daoud et Nathalie Gagnon**, premières femmes avec qui je partage le leadership au féminin au sein de notre cabinet. Enfin, tous ces jeunes avocats dont le travail, l'énergie et la compétence me réjouissent tant et à qui je m'efforce de transférer ce que la vie a pu m'apprendre : Mes **Geneviève Perron, René-Philippe Harvey, Ariane Gagnon, Jimmy Turcotte, Jonathan Desgagné et Jennifer Villeneuve**.

Je suis enfin touchée de recevoir cette médaille en présence de ma famille, qui est ici ce soir et que je remercie pour son soutien de tous les instants. Je sais que c'est un important moment pour mon père Gilles Tremblay, syndic de faillite, qui a m'a inculqué les valeurs d'équité et d'honnêteté et qui finalement les a fait triompher devant la Cour Suprême dans l'affaire *Bail c. Sotrim*, très souvent citée devant nos tribunaux, mon frère Fabien, dont j'admire la droiture et la capacité de simplifier les problèmes d'insolvabilité les plus complexes que sa profession de syndic de faillite lui apporte, mon mari Serge Lemelin, journaliste judiciaire, qui m'a appris depuis 17 ans toute la signification de ce que doit être la transparence en matière de justice et dont la patience, la bonté et l'amour me soutiennent tant, Olivier Fortin Tremblay, hôtelier de profession et aîné de nos cinq enfants, dont j'apprécie le talent naturel de médiateur et l'accompagnement qu'il donne à sa famille.

Je remercie ma famille et mes compagnons de travail de m'accompagner si merveilleusement dans la vie et j'espère continuer à honorer leur vie comme ils honorent la mienne.

Merci à vous tous, et en particulier à vous Madame la Bâtonnière; je vous souhaite un mandat fructueux à la tête du Barreau du Saguenay-Lac-St-Jean comme première avocate du Lac-St-Jean. Je ne doute aucunement de votre réussite et des grands pas que notre Barreau franchira sous votre habile direction.

Bonne soirée et merci au Barreau du Saguenay-Lac-St-Jean de m'inspirer autant : j'espère continuer de vous honorer!

ESTELLE TREMBLAY, avocate

10 novembre 2012